

Travail à titre gratuit ?

Par **Barbarab**, le **12/04/2006** à **21:02**

Bonsoir,

J'ai créé mon entreprise (secrétariat, écrivain public) il y a quelques mois et j'aimerais proposer des prestations gratuites dans une mairie, afin de me faire connaître auprès du public. Cependant, j'ai peur que ces prestations gratuites soient assimilées à du travail au noir, pour les services des impôts. Ces prestations seront-elles bien acceptées comme une activité purement publicitaire ? Merci d'avance de votre aide.

Par **Gab2**, le **12/04/2006** à **23:47**

NON, à priori, il n'y aura aucun problème;

La Loi Fiscale frappe les revenus que vous avez perçus au cours de l'année.

D'où il s'en suit que si vous ne gagnez pas d'argent, alors vous n'avez rien à déclarer et on ne peut rien vous reprocher ;)

Par **Barbarab**, le **13/04/2006** à **08:47**

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de me répondre. Bonne journée.